

COMMUNE DE BEAUMONT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 Mai 2017

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille dix sept, le mercredi 31 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du lundi 22 mai 2017, sous la présidence de Monsieur Alain DUMEIL, Maire.
Présents	27	
Absents représentés	06	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Aline FAYE, Didier CARON, Marie-Anne MEUNIER, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, André JAMMOT, Josette MIGNOT, Jean-Pierre COGNERAS, Adjoints et Adjointes au Maire.

Jean GORY, Francis GAUMY, Francis CHATELLIN, Chantal SUSANNA, Michel PREAU, Agustina MONTJOTIN, Stéphane ISNARD, Alix HIRLEMANN, François NOURISSON, François SAINT-ANDRE, Christine THOMAS, Hervé MANTELET, Marie-Christine LEYMARIE, Dominique MOLLE, Sébastien MOSTEFA, Gaël DRILLON, François ULRICH.

Absents représentés :

Mme Josiane MARION	représentée par	M. Jean-Paul CUZIN
Mme Muriel VERDELLET	représentée par	Mme Josette MIGNOT
Mme Nathalie BESSE	représentée par	M. Alain DUMEIL
M. Alexandre TRINIOL	représenté par	M. André JAMMOT
Mme Delphine MENARD	représentée par	M. Damien MARTIN
Mme Géraldine CURNOL	représentée par	Mme Aline FAYE

Mme Chantal SUSANNA a été désignée secrétaire de séance.

M. Le Maire : Bonjour aux derniers arrivants. Une toute petite consigne technique avant d'aborder l'ordre du jour, à propos de la sonorisation et des micros puisque notre technicien s'y est penché. C'est surtout pour la qualité de l'enregistrement, il m'a demandé par le relais du Directeur Général des Services que nous nous exprimions à quelques 5 ou 6 centimètres du micro parce que sinon cela entraîne un grésillement dans l'enregistrement. Cela facilitera l'écoute et la transcription ensuite. Merci donc à vous.

➤ **APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 22/03/2017.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 32 voix Pour et 1 Non Participation au Vote :

- **APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du 22 MARS 2017.**

01. MODIFICATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2016. BUDGET ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 30 voix Pour, 2 voix Contre et 1 Abstention :

- **MODIFIE** Comme suit l'affectation de résultat de clôture 2016 des budgets assainissement et eau potable

	Résultats d'investissement 2016	Résultats de fonctionnement 2016	Affectation proposée	
			Mise en réserves (compte 1068)	Report en fonctionnement (compte 002)
Budget Assainissement	- 117 172.46	552 285.65	117 172.46	435 113.19
Budget Eau Potable	74 400.30	119 984.78	0.00	119 984.78

Il est précisé que ces modifications seront intégrées dans les décisions modificatives n°1 de ces 2 budgets.

02. DECISION MODIFICATIVE N°1.BUDGET ASSAINISSEMENT 2017.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 30 voix Pour et 3 voix Contre:

- **ADOPTÉ la décision modificative n°1 du budget assainissement 2017 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :**

Section	Décision modificative	Budget global
Fonctionnement	565 839.74 €	1 645 613.19 €
Investissement	0 €	741 785.65 €

03. DECISION MODIFICATIVE N°2. BUDGET EAU POTABLE 2017.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 30 voix Pour et 3 voix Contre:

- **ADOPTÉ la décision modificative n°1 du budget eau potable 2017 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :**

Section	Décision modificative	Budget global
Fonctionnement	12 000 €	211 984.78 €
Investissement	109 400.30 €	441 785.38 €

04. CONVENTION DE REMBOURSEMENT ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT ET CLERMONT AUVERGNE METROPOLE POUR LES CONTRATS ET MARCHES NE POUVANT ETRE SCINDES.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- **AUTORISE le Maire, ou son représentant, à contracter sur ces bases la convention de remboursement avec Clermont Auvergne Métropole pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, renouvelable une fois, pour les contrats ne pouvant être scindés du fait de difficultés techniques ou juridiques ;**
- **AUTORISE le Maire à EFFECTUER tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.**

05. INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTION.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- **MODIFIE** le crédit global de l'IFCE à :
1488.89€/ 12 X 2 agents = 248.15 €uros
- **MODIFIE** le montant individuel maximum à :
1488.89€/ 4 = 372.22 €uros
- **PRECISE** que l'IFCE sera revalorisée en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice

06. MODIFICATION DES STATUTS DU SIEG 63.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 26 voix Pour, 2 voix Contre et 5 Non Participation au Vote:

- **INTEGRE** Clermont Auvergne Métropole et **ACTE** la création de treize secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence obligatoire de distribution d'électricité ;
- **APPROUVE** le principe de représentation des collectivités membres au titre des compétences optionnelles et notamment l'éclairage public ;
- **APPROUVE** le mode de consultation des membres en application des dispositions du CGCT et notamment son article L5211-5.

07. ACQUISITION PARCELLE CADASTREE SECTION BP 358 SIS « LES CHEIRES ».

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE M Le Maire** à acquérir le terrain mentionné section BP n° 358 d'une superficie de 234 m² pour un montant total de 4 680,00 €
- **AUTORISE M Le Maire** à signer tout document relatif à cette procédure.
- **DIT** que tous les frais et procédures liés à cet acte seront pris en charge par la collectivité.
- **DESIGNE** Maître **BATTUT Catherine** pour rédiger l'acte.

08. ACQUISITION PARCELLES CADASTREES SECTION BO 20 ET 25 SIS « LES COLLONGES ».

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE M Le Maire** à acquérir les terrains mentionnés section BO n°s 20 & 25 d'une superficie respective de 693 m² et 35 m² pour l'euro symbolique.

- **AUTORISE M Le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.**
- **DIT que tous les frais et procédures liés à cet acte seront pris en charge par la collectivité.**
- **DESIGNE Maître BATTUT Catherine pour rédiger l'acte.**

09. CESSION PARCELLES CADASTREES SECTION BR 294 ET 295 SIS « LES COLLONGES ».

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE M Le Maire à céder les terrains mentionnés section BR n°s 294 & 295 d'une superficie respective de 252 m² et 462 m² pour un montant de 195 000,00 €**
- **AUTORISE M Le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.**
- **DIT que tous les frais et procédures liés à cet acte seront pris en charge par M. & Mme J.F. JARRIGE.**

INFORMATION

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

M. CUZIN présente les décisions.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 21h00